

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

### DELIBERATION N° 2024-12-190-DVCS

Nomenclature : 7.5.3

**OBJET : ASSO'SOLIDAIRES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE**

**Votants : 31**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

|             |             |   |                  |
|-------------|-------------|---|------------------|
| Mme BAULON  | procuration | à | Mme TROISVALLETS |
| Mme PICAT   | procuration | à | M. LORMAND       |
| M. MIREMONT | procuration | à | M. GONZALES      |
| M. DECKE    | procuration | à | M. DUBERT        |
| Mme LE GALL | procuration | à | Mme LALANNE      |
| M. LAURENT  | procuration | à | M. LATAILLADE    |

Fait à Tarnos,  
le 20 décembre 2024  
Pour extrait certifié  
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*23/12/2024*

M. ROBLES et Mme CASSAING quittent la séance au point n°2024-12-169-DGS

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

|                                   |                                              |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33                                           |
| Nombre de présents                | 27<br>25 à partir du point n°2024-12-170-DGS |
| Nombre de pouvoirs                | 6                                            |
| Nombre de votants                 | 33<br>31 à partir du point n°2024-12-170-DGS |

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, le samedi 07 décembre 2024, conformément à la délibération 2015\_08\_100 DVCS adoptée par le Conseil Municipal le 17 septembre 2015, la médiathèque a organisé, auprès des particuliers, une vente de documents retirés de ses collections et déclassés du domaine public communal.



Le produit de cette vente représente 1 288 € et sera versé, sous forme d'une subvention exceptionnelle, au Centre Communal d'Action Sociale afin d'aider au financement d'actions de solidarité locale.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

### **DELIBERE**

**DECIDE** d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 288 € (Mille deux cent quatre vingt huit euros).

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)